

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 08/07/2015

Réception par le Prefet : 08/07/2015

Publication : 10/07/2015



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2015-7-7-2

Séance du vendredi 3 juillet 2015

SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES (SDEA) ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET PRATIQUE

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. HEMEDINGER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES : MM. BECHT, GRAPPE, JANDER, Mme ORLANDI

ABSENT : M. DELMOND

La Commission Permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU le rapport et la délibération de la Commission Permanente n° CP 2015-1-7-1 du 16 janvier 2015 relatifs au soutien en faveur de l'Animation du Patrimoine et du Développement culturel,

VU le rapport et la délibération du Conseil général n° CG 2015-2-7-3 du 19 février 2015 portant sur le Budget Primitif 2015 en faveur de la Culture et du Patrimoine,

VU le rapport et la délibération de la Commission Permanente n° CP 2015-3-7-2 du 13 mars 2015 relatifs à l'avenir du Conseil Départemental pour la Musique et la Culture,

VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Au titre des structures œuvrant pour la pratique musicale et vocale :

- attribue et autorise le versement de subventions aux 2 associations listées dans le tableau joint en *annexe 1* à la présente délibération, pour un montant total de 2 000 €.

à prélever sur la ligne du budget départemental sur le Programme D726, imputation 65-311-6574-2397-371 ;

Au titre des structures concourant à la mise en œuvre du Schéma :

- attribue et autorise le versement des subventions pour 2015 aux 6 structures listées dans le tableau joint en *annexe 2* à la présente délibération, pour un montant total de 581 000 €, répartis comme suit :

- 150 000 € de subvention complémentaire pour le Conseil Départemental pour la Musique et la Culture, portant le montant total attribué à 844 000 €
- 50 000 € pour le Groupement d'Employeurs de l'Enseignement Musical
- 20 000 € de subvention de démarrage pour Mission Voix Alsace

à prélever sur la ligne du budget départemental sur le Programme D726, imputation 65-311-6574-2397-371 ;

et aux Villes de Colmar, Mulhouse et Saint-Louis pour le fonctionnement de leur conservatoire, tel que précisé dans les conventions pluriannuelles 2013/2016 :

- 150 000 € pour Colmar
- 141 000 € pour Mulhouse
- 70 000 € pour Saint-Louis

à prélever sur la ligne du budget départemental sur le Programme D726, imputation 65-311-65734-2397-371 ;

- valide et autorise le Président à signer l'avenant n° 2 à la convention de financement avec le CDMC du 29 janvier 2015 joint en *annexe 3* à la présente délibération et la convention annuelle de financement pour 2015 avec le GEEM jointe en *annexe 4* à la présente délibération;
- prend acte des informations relatives au déroulement des comités de suivi, dont les tableaux sont joints en *annexe 5* à la présente-délibération, qui synthétisent les points positifs, ainsi que les pistes d'amélioration relevés pour les 9 Ecoles centre (tableau 1) et pour les 3 Conservatoires (tableau 2).

- prend acte de la liste jointe en *annexe 6* à la présente délibération, récapitulant les cofinancements prévisionnels des projets subventionnés par le Département, par les autres partenaires, collectivités territoriales.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote :

Mme Brigitte KLINKERT en tant que Présidente de l'Association des Dominicains de Haute Alsace à Guebwiller

M. Raphaël SCHELLENBERGER en tant que Président du conseil départemental pour la Musique et la Culture de Haute Alsace